

**DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
CANTON DE BRETEUIL
COMMUNE DE BRETEUIL**

2026/40**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 02 avril 2026****DATE DE CONVOCATION :**

27 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE :

27 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Absents non représentés : 0

Absents représentés par pouvoirs : 3

Nombre de votants : 29

L’an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la salle Le Lux de la commune déléguée de Breteuil sur Iton (Place Pillon de Buhorel) en séance publique sous la présidence de Madame Nathalie NOEL, Maire.

Secrétaire de séance : Jean-Emile M. KROLIK est élu secrétaire de séance.

Etaient présents, absents, excusés :

	NOMS	Présents	Absents/excusés
Maire	NOEL Nathalie	X	
A D J O I N T S	AMIGON Claude	X	
	BLIN Gwénola	X	
	ROBERT Frédéric	X	
	GOURDEAU Camille	X	
	HORAIST Philippe	X	
	LEBERTRE Nathalie	X	
	C O N S E I L L E R S	TOUTENELLE Jean-Michel	X
DENIS Françoise			Absente/excusée Pouvoir à KROLIK Jean-Emile
KROLIK Jean-Emile		X	
BATARD Michel		X	
CHATEAUGIRON Gilles		X	
BELLIARD Josette		X	
CLEMENT Ludovic			

	NOMS	Présents	Absents/excusés
C O N S E I L L E R S	JEROME Olivier	X	
	LOUVARD Céline	X	
	ARSENDEAU Caroline	X	
	LETERTRE Karine	X	
	FLET Mickaël	X	
	THIBAUT Antoine	X	
	HEURTEBISE Karine	X	
	BOISSIERE Serge		Absent/excusé Pouvoir à AMIGON Claude
	PAYS Louisa		Absente/excusée Pouvoir à NOEL Nathalie
	VANDEWALLE Alice	X	
	LONGLUNE Thomas	X	
	CAVALLARO Eulalie	X	
	DUPREZ Sylvie	X	
	GUEUR Frédéric	X	
	LENEVEU Vincent	X	

OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA CLECT

Madame le Maire présente le rapport n° 6.

Suite aux dernières élections municipales, il convient de désigner un représentant de la commune à la CLECT (Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées).

Cette commission a pour rôle principal de procéder à l’évaluation des charges qui peuvent être transférées des communes vers l’Interco Normandie Sud Eure, notamment si reprise de compétence ou bien les charges qui peuvent être restituées auprès des communes en cas d’abandon de compétence. Cette évaluation détermine le montant des attributions de compensation, qui sont soumises au vote de l’assemblée de l’Interco chaque année.

Le Conseil municipal ;

Considérant que la tenue du scrutin municipal du 15 mars 2026 a eu pour conséquence l'élection d'un nouveau Conseil municipal ;

Considérant que l'élection d'un nouveau Conseil municipal nécessite de désigner un représentant de la commune à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Considérant que le Conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un représentant sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Après appel des candidatures, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNÉ :

Mme LEBERTRE Nathalie représentante de la commune à la CLECT.

Ainsi délibéré, les jours, mois et années
susdits :

Madame le Maire,

Nathalie NOEL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 13/04/2026
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 13/04/2026
LE MAIRE

Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.